

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUCOR Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des délégations accordées par le conseil municipal

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par la délibération n° 2014-13 du 30 mars 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1311-5, L 2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération n° 2014-13 du 30 mars 2014 fixant les conditions de délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du conseil municipal des actes pris en vertu de ces délégations,
Considérant le compte-rendu réalisé par M. le Maire,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal

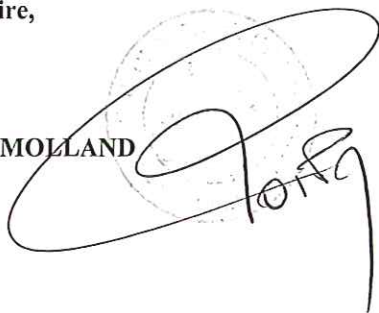
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30/11/2016
Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016
Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUCOR Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Création d'un service commun « Gestion des Archives » - Approbation de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et les communes membres souhaitant adhérer à ce service commun :

La Ville de L'Isle sur la Sorgue dispose d'un service des archives rattaché à la direction du Patrimoine, composé de 3 agents. Ce service est installé dans des locaux loués au sein du siège administratif de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Une première mise en commun de gestion des archives a été conclue entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Commune de L'Isle sur la Sorgue dès 2013. En application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse souhaite procéder à une nouvelle étape de mutualisation en proposant la création d'un service commun intercommunal de gestion des archives, et de proposer ce service aux cinq communes adhérentes. Ce service serait effectif à compter du 1er janvier 2017.

Dans le cadre de la mutualisation et lorsque les agents sont affectés à 100% au service mutualisé, il y a un transfert de droit de ces agents. Ainsi, les trois agents municipaux de la commune de L'Isle sur la Sorgue seront transférés à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017.

Il convient de préciser que seule la gestion est mise en commun. Les archives restent propriété municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 octobre 2016 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse créant un service commun « Gestion des Archives »,

Considérant les modalités d'adhésion à ce service et la convention proposée,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce service,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'adhésion de la Commune au service commun « gestion des archives » crée par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Article deux : approuve les termes de la convention ci annexée et autorise M. le Maire à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

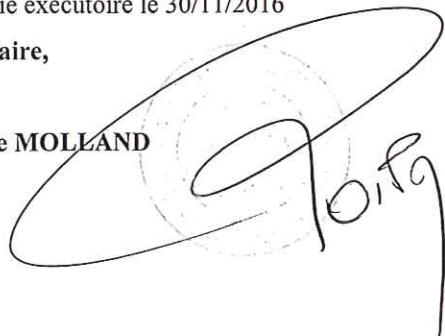
Affiché le 30/11/2016

Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016

Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUE Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Aménagement de l'entrée Ouest– Approbation de la convention de transfert temporaire et partiel de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la commune de Châteauneuf de Gadagne :

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse est compétente au titre de l'assainissement.

Lors des études et des échanges entre les collectivités, il est apparu opportun de procéder à la réhabilitation d'une partie de réseau relevant de l'assainissement dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Ouest.

Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Pour la partie des travaux qui concerne le réseau d'assainissement collectif, il est proposé d'opérer un transfert temporaire et partiel de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse vers la commune. Le montant des travaux correspondant à la partie assainissement collectif sera remboursé à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°85704 du 1 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « loi MOP »,

Vu l'ordonnance du 17 juin 2004, instituant la possibilité de recourir pour deux maîtres d'ouvrage intervenant sur le même ouvrage ou le même ensemble d'ouvrages au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à l'un d'entre eux,

Vu la délibération du 20 octobre 2016 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse approuvant le transfert temporaire et partiel de la maîtrise d'ouvrage pour la partie assainissement collectif des travaux de l'aménagement de l'entrée Ouest,

Considérant la convention proposée,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la Ville de Châteauneuf de Gadagne et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Article deux : Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

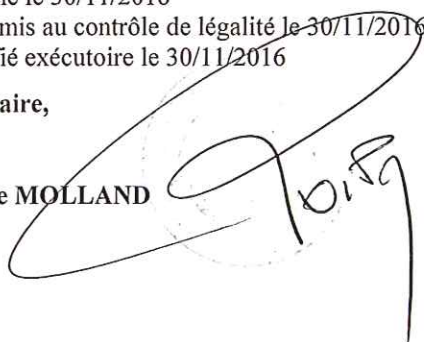
Affiché le 30/11/2016

Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016

Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUCOR Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Contrat enfance jeunesse 2016-2019 :

Le contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Le précédent contrat est arrivé à terme le 31/12/2015. Le nouveau contrat prévoit le maintien des actions antérieures suivantes : jardin d'enfants, C.L.A.E. et crèche et leur financement par la C.A.F. et la M.S.A. comme suit :

Financement de la C.A.F. : un montant global de 360 305,56 € de 2016 à 2019 pour les trois structures

Financement de la M.S.A. : un montant global de 18 015, 28 € de 2016 à 2019 pour les trois structures

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période 2016-2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le contrat enfance jeunesse proposé pour la période 2016-2019,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve le projet de contrat enfance jeunesse 2016-2019 ci-annexé et autorise M. le Maire à le signer.

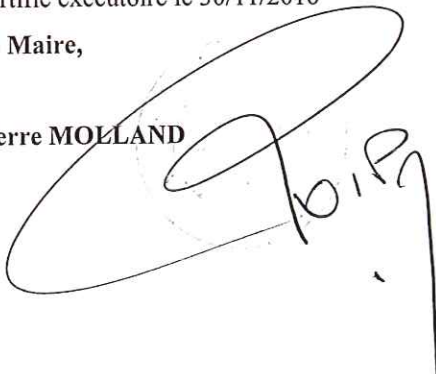
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30/11/2016
Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016
Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Pierre MOLLAND, is written over the printed name.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Convention de partenariat pour le fonctionnement pluri communal du Relai Parents Assistantes Maternelles (R.A.M.) de l'Isle sur la Sorgue :

La commune bénéficie des services du R.A.M. mis en place par l'Isle sur la Sorgue. Afin de formaliser les modalités d'intervention du R.A.M. sur notre commune, il est proposé de conclure une convention avec la Commune de l'Isle sur Sorgue.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le R.A.M. mis en place par l'Isle sur la Sorgue intervient sur la Commune de Châteauneuf de Gadagne,
Considérant qu'il y a lieu de formaliser son intervention dans le cadre d'une convention,
Considérant la convention proposée,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve les termes de la convention proposée mais précise que la commune ne prend aucun engagement relatif à l'achat de matériel pédagogique et la mise à disposition d'un budget aux intervenants du R.A.M.

Article deux : autorise M. le Maire à signer la convention ci annexée sous la réserve de la suppression de l'alinéa figurant à l'article 4 de la convention relatif à l'achat de matériel pédagogique et la mise à disposition d'un budget aux intervenants du R.A.M.

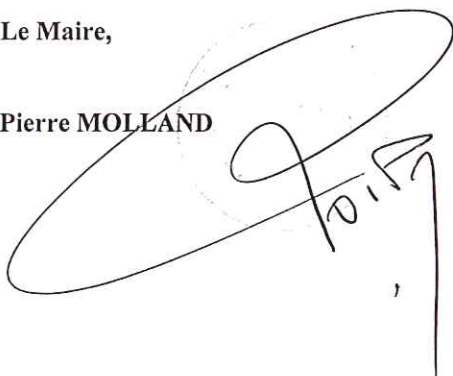
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30/11/2016
Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016
Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. MOLLAND', is written over the printed name 'Pierre MOLLAND'.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUE Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement au budget annexe de la Chapelle :

Les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles prévues à l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Lors de la reprise de la gestion du site de la Chapelle par la Commune, le choix a été fait de maintenir le site ouvert bien que des investissements soient nécessaires afin d'améliorer les conditions d'accueil. Pour financer ceux-ci, il n'était pas envisageable dans un premier temps d'augmenter les tarifs aux usagers. Cette option pourra éventuellement être retenue lorsque la qualité d'accueil aura été améliorée.

Or, afin de cibler les investissements à réaliser, il est apparu nécessaire de retenir un maître d'œuvre chargé du diagnostic et des études pour le bâtiment des infirmières. C'est dans ce contexte qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement au budget annexe du site de la Chapelle d'une subvention d'investissement de 26 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-2,

Vu le Budget annexe du site de la Chapelle,

Considérant que pour améliorer la qualité d'accueil des usagers, des travaux d'investissement seront nécessaires, Considérant que pour financer ces travaux et étant donnée la capacité actuelle en recettes de ce budget, il faudrait engager une augmentation importante des tarifs des usagers ce qui pourrait entraîner une baisse conséquente de la fréquentation,

Considérant que cette augmentation des tarifs ne pourrait de plus être justifiée au regard de la qualité d'accueil actuelle,

Considérant qu'afin de cibler les travaux les plus urgents, il convient de faire appel à un maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'attribution au budget annexe du site de la chapelle d'une subvention d'investissement de 26 000 €

Article deux : dit que cette subvention sera imputée au Budget Principal de la Ville en dépenses de la section d'investissement au chapitre 20 article 204.

Article trois : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

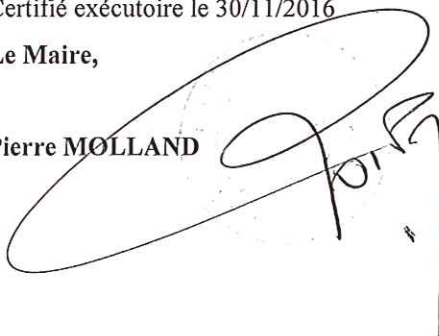
Affiché le 30/11/2016

Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016

Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Budget Ville – délibération modificative n° 3:

Afin de faire face à des dépenses imprévues et d'enregistrer des recettes nouvelles, il est proposé au conseil municipal d'approuver la délibération modificative n°3.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire dite M14,

Vu le Budget Ville 2016,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits tant en dépenses qu'en recettes afin de prendre en compte les imprévus intervenus pendant l'exécution budgétaire,

Article un : approuve la délibération modificative n° 3 du Budget ville 2016 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
12	64111	15 000,00	augmentation point indice/remplacements	013	6459	9 000,00	remboursement salaires
65	65541	3 000,00	participation centre de loisirs Avignon				
023		- 9 000,00	diminution virement				
TOTAL		9 000,00				9 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opération/chap	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
20	2041642	26 000,00	subvention investissement chapelle MOE	021		- 9 000,00	diminution virement
10	2315	- 87 740,00	basculement travaux adap sur opération voirie	13	1323	17 500,00	amendes de police entrée ouest
55	2152	87 740,00	basculement travaux adap sur opération voirie				
10	2315	- 17 500,00	baisse des crédits opération				
TOTAL		8 500,00		TOTAL		8 500,00	

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

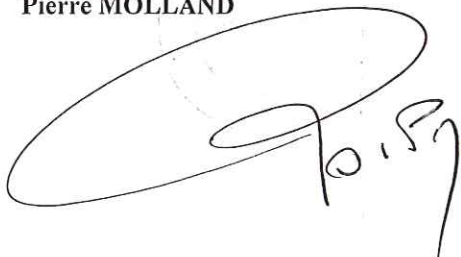
Affiché le 30/11/2016

Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016

Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Mme SUAUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Budget annexe site de la Chapelle – Délibération modificative n° 1 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une délibération modificative qui prend en compte les éléments suivants :

- L'amortissement des biens mis à disposition du budget annexe n'interviendra que l'année qui suit la mise à disposition, en 2017 : les chapitres 042 et 040 des sections de fonctionnement et d'investissement sont modifiés en conséquence
- Une recette de 120 000 € était prévue sur le budget 2016 pour les nuitées, repas et location de salle. Au total cette recette serait de 113 000 €. La diminution de 7000 € est enregistrée sur le chapitre 70.
- En investissement, la subvention d'investissement est prise en compte.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget annexe du Site de la Chapelle 2016,

Vu l'instruction comptable et budgétaire dite M4,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits tant en dépenses qu'en recettes afin de prendre en compte les imprévus intervenus pendant l'exécution budgétaire,

Article unique : approuve la délibération modificative n° 1 du Budget annexe 2016 du Site de la chapelle suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
042	6811	- 23 500,00	suppression amortissements	70	706	- 7 000,00	diminution recettes
023		11 500,00	augmentation virement	042	777	- 5 000,00	suppression amortissements
TOTAL		- 12 000,00				- 12 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
22	2235	19 000,00	MOE	021		11 500,00	augmentation virement
040	13912	- 5 000,00	suppression amortissements	040	28235	- 23 500,00	suppression amortissements
				13	1314	26 000,00	subvention investissement
TOTAL		14 000,00		TOTAL		14 000,00	

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

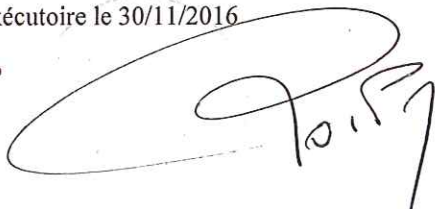
Au registre sont les signatures

Affiché le 30/11/2016

Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016

Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Cession à la commune de la parcelle cadastrée AR 163:

Cette parcelle, d'une surface de 863 m², située le long de la route de St Saturnin serait cédée à l'euro symbolique à la commune par la SARL Gendalys. L'objectif de cette acquisition est de conserver l'espace vert qui existe le long de la route de St Saturnin.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition par la SARL Gendalys de céder à la commune la parcelle cadastrée AR 163 d'une superficie de à l'euro symbolique,
Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir ladite parcelle,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée n° AR 163

Article deux : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

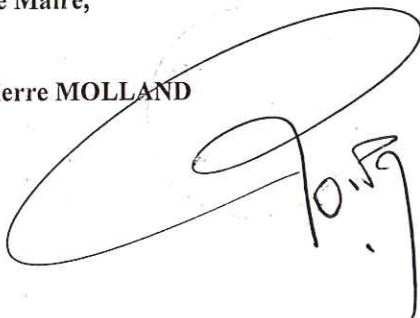
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30/11/2016
Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016
Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. MOLLAND' with a large loop at the end.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

Le vingt-huit Novembre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun

Procurations :

Mme BARTOLO Amélie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme SUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Tarif du nouveau columbarium :

Les travaux du nouveau columbarium vont bientôt être achevés. Il convient de fixer le tarif par case (qui peut contenir jusqu'à 4 urnes maximum.)

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place des concessions trentenaires.

Le tarif par case serait de 450 euros pour une concession de trente ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-013 du 30 mars 2014 déléguant au Maire certaines attributions du conseil municipal, Considérant qu'il est mis en place un nouveau columbarium et que dans le cadre d'une création de tarif, il appartient au conseil municipal de se prononcer,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : fixe le tarif suivant pour le nouveau columbarium :

450 euros pour une case de 4 unes pour une durée de trente ans

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

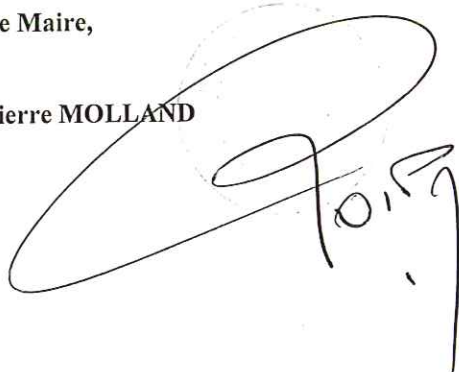
Affiché le 30/11/2016

Transmis au contrôle de légalité le 30/11/2016

Certifié exécutoire le 30/11/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Pierre MOLLAND, is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long, sweeping stroke at the bottom.